

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 29 JUN 2017**

**Délibération**  
n° 2017.06.393

**Convention  
d'adhésion au service  
de santé et de  
prévention des  
risques  
professionnels du  
centre de gestion de  
la fonction publique  
territoriale**

**LE VINGT NEUF JUIN DEUX MILLE DIX SEPT à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **23 juin 2017**

**Secrétaire de séance** : Anne-Marie BERNAZEAU

**Membres présents :**

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Danielle BERNARD, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Jacky BOUCHAUD, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Gilbert CAMPO, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Françoise DELAGE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Jacques DUBREUIL, Georges DUMET, François ELIE, Guy ETIENNE, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, André FRICHETEAU, Michel GERMANEAU, Fabienne GODICHAUD, Jacqueline LACROIX, André LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Annie MARAIS, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Catherine PEREZ, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Eric SAVIN, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Vincent YOU, Danièle MERIGLIER

**Ont donné pouvoir :**

Patrick BOURGOIN à André LANDREAU, Jean-Claude COURARI à Denis DOLIMONT, Françoise COUTANT à Jean-François DAURE, Annette FEUILLADE-MASSON à Jean-Jacques FOURNIE, Joël GUITTON à Martine FRANCOIS-ROUGIER, Isabelle LAGRANGE à Catherine DEBOEVERE, Elisabeth LASBUGUES à François ELIE, Philippe LAVAUD à Jeanne FILLOUX, Bertrand MAGNANON à Gérard DEZIER, Dominique PEREZ à Jacky BOUCHAUD, Jean-Philippe POUSSET à Pascal MONIER, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU à Vincent YOU

**Suppléant(s) :**

Gérard BRUNETEAU par Danièle MERIGLIER

**Excusé(s) :**

Véronique ARLOT, Anne-Sophie BIDOIRE, Samuel CAZENAVE, Danielle CHAUVET, Bernard CONTAMINE, Karen DUBOIS, Denis DUROCHER, Bernadette FAVE, François NEBOUT, Bernard RIVALLEAU, Philippe VERGNAUD



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2017**

**DELIBERATION  
N° 2017.06.393**

RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : **Madame BERNAZEAU**

**CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE SANTE ET DE PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE**

Par délibération n°231 du 9 octobre 2014, le conseil communautaire a approuvé la convention d'adhésion au service de santé et de prévention des risques professionnels du centre de gestion de la Charente et le règlement du « forfait prestations » unitaire, pour une durée de 5 ans.

Suite à la fusion intervenue au 1<sup>er</sup> janvier 2017, le président du centre de gestion propose le renouvellement de cette convention relative à la prestation « santé et prévention des risques professionnels » qui couvre l'ensemble des prestations déclinées ci-dessous :

- les différents types d'examens médicaux ;
- le conseil auprès des employeurs, des agents, ainsi qu'auprès des organismes paritaires concernant leurs obligations en matière de prévention des accidents et des pathologies professionnelles ;
- l'action des médecins sur le milieu professionnel ;
- l'élaboration du rapport d'activité annuel transmis à l'employeur et au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) ;
- le recours aux services du conseiller en Hygiène et Sécurité.

Cette nouvelle convention serait conclue pour une durée de 6 ans.

Cette proposition s'accompagne d'une tarification unique de 60,50 € par visite auxquels s'ajouteront les examens complémentaires prescrits par le médecin du travail, les augmentations décidées par le conseil d'administration du centre de gestion étant automatiquement appliquées à ce montant. Cette même prestation est actuellement facturée 60 €.

L'incidence financière annuelle sera de 71 520 €.

Vu l'avis favorable de la commission finances responsabilités sociétales du 28 juin 2017,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** la convention d'adhésion au service de santé et de prévention des risques professionnels du centre de gestion de la Charente, pour une durée de 6 ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention.

**DE PREVOIR** les crédits nécessaires aux budgets 2017 et suivants.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

| <b>Certifié exécutoire :</b>   |  |
|--|--|
| <b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b><br><br><b>06 juillet 2017</b> | <b><u>Affiché le :</u></b><br><br><b>06 juillet 2017</b> |